

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

M23-014298

183248

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 9588

Société : R.A.M.

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

CHYATE MOHAMED

Date de naissance :

1956

Adresse :

HABIBI TUELLE

Télé :

668615572

Total des frais engagés : 59640 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr. OUDRHIRI NAIMA  
Expert Assurément  
Derb Inani, Rue 29 N°3  
Casablanca Tel : 0522 62 02 35

Dr. OUDRHIRI NAIMA  
Expert Assurément  
Derb Inani, Rue 29 N°3  
Casablanca Tel : 0522 62 02 35

Date de consultation :

15/11/2023

Nom et prénom du malade :

Mr CHYATE MOHAMED

Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Dr. OUDRHIRI NAIMA

Affection longue durée ou chronique :

Dr. OUDRHIRI NAIMA

ALD

ALC

Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : 15/11/2023

Signature de l'adhérent(e) :

Ch. M. Chyate Mohamed

#### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
15/11/2023		0	15000	Dr. OUDRIBER NATHAN Expertise médicale Dentiste au 1 Rue 29 N°3 Casablanca TEL : 0522 62 02 31

## EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Pharmacien	Date	Montant de la Facture
 PARMACIE JANQUER Holling Moissons Docteur en pharmacie Rue Ben Ammar La villette Tunisie 1005 22 61 69 51	14-11-23	1496,45

Cachet du Pharmacien  
ou du Pharmacienne

PHARMACIE JANOUFER

Haline Moustache

Docteur en pharmacie

Rue Ben Aïcha

39 Sabatia

La Villette

05 22 61 69 51

## ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

## AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES MÉTIERS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				Coefficient des travaux
				Montants des soins
				Début d'exécution
				Fin d'exécution

O.D.F  
PROTHESES DENTAIRES

## DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

	H
25533412	21433552
00000000	00000000
D	C
00000000	00000000
35533411	11433553

#### **[Création, remont, adjonction]**

## Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

#### VISA ET SACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE REVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur Naïma OUDRHIRI

MEDECINE GENERALE

Médecin Assermenté

Expert près les Tribunaux

الدكتورة نحيمة ودغيري

الطب العام

طبيبة محلفة

خبيرة لدى المحاكم

Casablanca. le .....

15-11-2023 الدار البيضاء

60/60 XL N° Chyate Melsur  
1 Amarel 2v



30/60 XL N°  
21. Ter 2023

15-12-2023

N° AMM : 406/18 DMP/21/NRQ

PHARMACIE JANQUIERE  
Halima Moustakim  
Docteur en pharmacie  
39, Rue Ben Ammar - La Villette  
H.M. Casablanca

LOT : 12823012  
PER : 06/2026  
PPV : 79,50 DH

LOT : 12823009  
PER : 03/2026  
PPV : 79,50 DH

21094 PER : 01/24  
PPV : 75,10 DH  
N° : 2047/01/21/RQ1

25/60  
31/60 N°

60/60 N°

PHARMACIE JANQUIERE  
Halima Moustakim  
Docteur en pharmacie  
39, Rue Ben Ammar - La Villette  
H.M. Casablanca

LOT : 4497  
PER : 02/25  
PPV : 46,60 DH

66/60 N°

LOT : M0578  
EXP : 02/2026  
PPV : 44,90 DH

Dr. OUDHIRI  
Expert Assermenté  
Casablanca Tel : 0522 62 02 35  
Derb Inani - Rue 29 N°3 - Hay Mohammadi - CASA - 05.22.62.02.35 - الهاتف: 0522 62 02 35